ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Convention Période d'Immersion de la SEGPA vers une scolarisation ordinaire (au sein d'un même établissement)

Année : ____ / ____

ÉLÈVE : Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

COLLÈGE :

Nom du/de la principal(e) :

Nom du/de la Directreur/trice de la SEGPA :

Objectifs de la période d'immesion par rapport au projet de parcours de l'enfant :

A la demande des parents de l'élève, identifier les besoins pédagogiques particuliers pour un retour en scolarisation ordinaire ou une poursuite de la scolarité en SEGPA.

L'élève est placé(e) en période d'observation du : au

Article 1	- Le présent accord a pour objet une période d'immersion en scolarisation ordinaire
Article 2	- L'élève **reste inscrit dans sa classe d'origine** pendant toute la durée de la période d'immersion.
Article 3	- Ce projet a pour objectifs de permettre à l'élève de découvrir l'enseignement en ordinaire et d'établir l'adéquation entre le projet de parcours de l'élève et le fonctionnement de la SEGPA. L'adéquation entre la sécurisation de l'orientation de l'élève et son parcours doit être respecté.
Article 4	- Ce document doit être signé par le/la **Principal(e) de l'établissement de l 'établissement**, le **Directeur adjoint chargé de la SEGPA**, les **représentants légaux** de l'élève et l'**élève**.
Article 5	- La durée de la convention doit être notée et ne peut excéder une **durée de 6 semaines.** Et donnera lieu à un **compte-rendu écrit.**
Article 6	- **Le/la Principal(e) de l'établissement et le Directeur/trice** chargé(e)de la SEGPA se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application du présent accord et prendront en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, **notamment en cas de manquement à la discipline.**
Article 7	- Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de cette période et notamment **toute absence** d'un élève seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement, spécialement si elles mettent en cause l'aptitude de l'élève à tirer profit de cette période d'immersion.
Article 8	- La période d'immersion pourra conduire à la résiliation de l'orientation en SEGPA si la famille en fait la demande.
Article 9	- **Emploi du temps hebdomadaire de l'élève** : Tableau ci-dessous ☐ **ou** en pièce annexe ☐

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	De ____ à ____ h	De ____ à ____ h
MARDI	De ____ à ____ h	De ____ à ____ h
MERCREDI	De ____ à ____ h	De ____ à ____ h
JEUDI	De ____ à ____ h	De ____ à ____ h
VENDREDI	De ____ à ____ h	De ____ à ____ h

Principal(e):

Directeur/trice de la SEGPA :

Parents : (ou responsables légaux)

Élève :

Date : ____ / ____ / ____

Le Document est à retourner 15 jours avant la période d'immersion à **Mme HERMANN** : ***ien-06.ash@ac-nice.fr***